

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION v3

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Démantèlement et aménagement de l'ancienne Unité
d'incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) de
Messanges**

Date et heure limites de réception des offres :

~~Vendredi 14 août 2026 à 12:00~~

Vendredi 11 septembre 2026 à 12:00

06/08/2026 : Modification art. 9.2 : ajout d'une date de visite

SITCOM Côte Sud des Landes
62 Chemin du Bayonnais
40230 BENESSE MAREMNE

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Comptable assignataire des paiements	3
3 - Objet de la consultation	3
4 - Lieu(x) d'exécution	3
5 - Etendue de la consultation	3
5.1 - Mode de passation	3
5.3 - Décomposition du marché	3
5.4 - Nomenclature.....	4
6 - Conditions de la consultation	4
6.1 - Délai de validité des offres	4
6.2 - Forme juridique du groupement	4
6.3 - Variantes.....	4
7 - Conditions relatives au marché public.....	4
7.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
7.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
8 - Contenu du dossier de consultation	4
9 - Présentation des candidatures et des offres	5
9.1 - Documents à produire.....	5
9.2 - Visites sur site.....	8
10 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
11 - Examen des candidatures et des offres	10
11.1 - Sélection des candidatures.....	10
11.2 - Attribution des lots	10
11.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
12 - Renseignements complémentaires.....	11
12.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
12.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme :

SITCOM Côte Sud des Landes – 62 chemin du Bayonnais – 40230 BENESSE MAREMNE

<https://www.sitcom40.fr>

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : Monsieur le Président du SITCOM

2 - Comptable assignataire des paiements

SGC Saint Vincent de Tyrosse

6 Allée des Magnolias

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

3 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Démantèlement et aménagement de l'ancienne Unité d'incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) de Messanges

4 - Lieu(x) d'exécution

SITCOM Côte sud des Landes

Centre de transit, ex-UIOM

Route d'Azur

40660 MESSANGES

5 - Etendue de la consultation

5.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

5.3 - Décomposition du marché

Les prestations sont réparties en **trois** lots :

Lots	Désignation
01	Curage, démantèlement et déconstruction (y compris dépose soignée de certains éléments) du bâtiment de l'unité d'incinération et curage de l'ancien local compresseur
02	Réhabilitation et reconstruction des bâtiments conservés
03	Adaptation et renforcement du système de défense incendie

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

5.4 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111300-1	Travaux de démantèlement
02	45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments
03	35000000-4	Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense

6 - Conditions de la consultation

6.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

6.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

7 - Conditions relatives au marché public

7.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

7.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Les travaux seront réglés sur fonds propres.

8 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 Diagnostic structure après incendie - 2020
 - Annexe 2 Diagnostic structure déconstruction - 2024
 - Annexe 3 Plans
 - Annexe 4 Diagnostic amiante, plomb, dpemd
 - Annexe 5 Objectif réemploi
 - Annexe 6 Doc technique-caméras thermiques
 - Annexe 7 RICT
 - Annexe 8 PGC
 - Annexe 9 Bilan électrique-3lots

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Le cadre de schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)
- La charte des achats responsables du Sitcom Côte sud des Landes, à titre d'information

L'acte d'engagement n'est pas joint au DCE : il sera adressé au candidat dont l'offre aura été retenue.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications sur la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

9.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
LOT 1 Qualifications professionnelles suivantes ou équivalence, agréments : Traitement et retrait de l'amiante en place Certificat de qualification QUALIBAT 1552 « ouvrages intérieurs de bâtiment » ou équivalent. Le périmètre de la certification précisera le ou les domaines d'intervention dans lesquels l'entreprise exerce son activité : ☐ Ouvrages extérieurs de bâtiment ; ☐ Ouvrages intérieurs de bâtiment ; ☐ Installations fixes de traitement de l'amiante ; ☐ Génie civil et terrains amiantifères ; ☐ Installations industrielles ; ☐ Matériels et équipements de transport. Curage Certificat de qualification 1161 — travaux de curage ou équivalence pour des opérations de curage de constructions existantes, en vue d'une restructuration ou d'une réhabilitation. Démolition Certificat de qualification 1112 - Démolition (Technicité confirmée) - démolition ou la déconstruction partielle ou totale de constructions ou d'ouvrages de toute nature et de toute importance, y compris de tous ouvrages d'art, quels qu'en soient les emplacements, notamment urbains. Ces réalisations ne nécessitent pas d'études spécifiques. Dépose Agrément par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et attestations de formation du personnel en radioprotection. Cela inclut des techniciens et des ingénieurs ayant suivi des formations spécifiques sur la manipulation de matériaux radioactifs. Conditionnement Certifications spécifiques pour le conditionnement de déchets radioactifs, et attestations de formation du personnel aux normes de sécurité et de radioprotection Elimination Agréments par l'ASN et respect des normes strictes en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Attestations de formation du personnel aux procédures de gestion des déchets radioactifs Moyens de manutention Moyens de manutention des déchets envisagés à l'intérieur des bâtiments et lors de leur descente au sol. Il sera soumis au Visa de l'AMO et du coordonnateur SPS. Transport Agrément des entreprises de transport de matières dangereuses et attestations de formation des chauffeurs aux spécificités du transport de matières radioactives. Revalorisation En cas de valorisation de son implication dans le réemploi dans son offre de base : listing des filières de revalorisation / réemploi avec lesquelles le candidat a l'intention de travailler.	Non

LOT 2 : Travaux de construction en maçonnerie et béton armé Certificat de qualification 2111 — travaux de maçonnerie en béton armé de technicité courante ou équivalence pour des opérations de constructions existantes, en vue d'une restructuration ou d'une réhabilitation. Travaux de construction métallique Certificat de qualification 2411 et 3811 — travaux de construction de structures métalliques et de parois en bardages simples de technicité courante ou équivalence pour des opérations de constructions existantes, en vue d'une restructuration ou d'une réhabilitation. Travaux d'installation de désenfumage mécanique Certificat de qualification 5322 — Réalisation d'installations de systèmes de désenfumage mécanique.	
LOT 3 Travaux d'installation d'un système de défense incendie Certificat de qualification 5113 — Réalisation d'installations de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie comprenant :- les canalisations de toutes natures (alimentation et vidange) y compris les travaux d'isolation acoustique et thermique,- les appareils de production et de stockage d'eau chaude sanitaire utilisant le gaz, le fioul ou l'électricité (hors PAC),- les appareils sanitaires domestiques,- les colonnes sèches,- les RIA et réseaux de sprinklers , - les travaux d'entretien. L'entreprise a également la capacité de réaliser des travaux dans tout type de bâtiment sans surpresseur.	

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Tous les lots :	
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
L'attestation de visite	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Un plan de masse général	Non
Les plans détaillés de chaque partie du projet	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
Bilan électrique : cadre annexé au CCTP à renseigner pour les lots 1, 2 et 3	Non
Attestations d'assurances : responsabilité civile professionnelle ; assurance décennale	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
LOT 1-Méthodologie de retrait et d'élimination des MPCA Planning détaillé des opérations de dépose Pour chaque processus envisagé, en fonction du taux d'empoussièrement envisagé, descriptif :	Non

De l'analyse préalable du chantier (particularités, risques, ...) ; Le taux d'empoussièrement envisagé en fonction du mode de dépose ; Du type de confinement ; Du procédé de ventilation ; Des équipements de protection collectifs et individuels envisagés ; Du mode opératoire de dépose ; Des moyens en personnel et en matériel prévus ; Du détail du programme de contrôles définissant les emplacements, la fréquence, le type et les objectifs de résultats des contrôles que l'entreprise effectuera pendant les travaux. De la réalisation de chantiers tests par le candidat pour justifier l'empoussièrement de tous les processus envisagés qu'il n'a pas déjà validé. Moyens permettant d'atteindre les objectifs de réemploi avant et pendant les travaux d'abattage Filières d'évacuation Proposer les filières d'évacuation envisagées et les possibilités de recyclage partiel ou de neutralisation chimique. Revalorisation, réemploi Dans le cas où le titulaire valoriserait son implication dans le réemploi dans son offre de base, ce dernier devra remettre au maître d'ouvrage dans son offre le listing des filières de revalorisation / réemploi avec lesquelles il a l'intention de travailler. Ce listing sera soumis à l'approbation de l'AMO et vaudra engagement. L'annexe n°5 Objectif réemploi : à signer	
---	--

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

Outre les attestations d'assurances décennale et de responsabilité civile qui seront demandées à l'ensemble des titulaires, le titulaire du **lot n° 1** devra justifier dans les 15 jours suivant la date de notification du contrat et avant tout commencement d'exécution des travaux qu'il est titulaire d'une **assurance** garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers au niveau des **atteintes à l'environnement** en cas d'accident ou dommages causés par la **conduite des travaux de désamiantage**.

9.2 - Visites sur site

Pour établir leur offre, les candidats sont tenus de se rendre sur place pour examiner en détail l'étendue des bâtiments à déconstruire, et d'évaluer au plus juste toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux (accès possibles, zones de stockage provisoire, clôtures, protection de l'environnement, etc...) dans les conditions de sécurité et de délais prescrits.

Après remise de sa proposition, le candidat ne pourra plus invoquer une ignorance de la nature et de l'étendue des travaux, le présent document ayant pour objet de définir les limites des prestations à réaliser. Cependant, certaines fournitures ou prestations accessoires ou non, mais indispensables au complet achèvement des travaux, peuvent ne pas avoir été mentionnées, soit par omission, soit parce qu'elles sont considérées comme normalement dues selon les règles de l'art ou les usages de la profession du bâtiment. Cette absence d'indications n'ouvrira pas à l'entrepreneur le droit de s'en prévaloir pour se soustraire à ses obligations de bonne exécution et de définition de ses ouvrages

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Les **sessions de visites collectives** s'effectueront sur le lieu du chantier aux dates et heures ci-après :

1°) jeudi 30 juillet 2026, à 14 heures

2°) mercredi 5 août 2026 à 14 heures

3°) vendredi 28 août 2026 à 14 heures

10 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document : **Vendredi 14 août 2026 à 12:00**

Vendredi 11 septembre 2026 à 12:00

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SITCOM Côte sud des Landes - 62 Chemin du Bayonnais - 40230 BENESSE MAREMNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par M. le Président du Sitcom.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats qui pour signer électroniquement leur offre, doivent disposer d'un certificat de signature électronique qualifié, conforme au règlement eIDAS, accessible soit :

- **Via la plateforme Demat AMPA** : Si vous êtes déjà inscrit sur Demat AMPA, vous pouvez générer une clé de signature directement depuis votre espace personnel. Pour les nouveaux utilisateurs, l'inscription est gratuite et permet d'obtenir un certificat de signature valide pour la durée du marché.

- **Via un prestataire agréé** : Vous pouvez également vous procurer un certificat auprès d'un prestataire de services de confiance (comme DocuSign, Yousign, Universign, etc.), en veillant à ce qu'il soit reconnu par la plateforme de dépôt des offres.

Pour toute question ou assistance, consultez le guide utilisateur de Demat AMPA ou contactez le support technique de la plateforme.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les candidats sont informés qu'après attribution, l'acheteur pourra procéder à la signature manuscrite du marché.

11 - Examen des candidatures et des offres

11.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

11.2 - Attribution des lots

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix	70.0 %
2-Qualité : : dossier technique : conséquence de la méthode employée pour le démantèlement, technique et expérience pour mener une opération similaire, expérience pour assurer la dépose soignée, capacité à proposer des solutions pour optimiser le calendrier, expérience du responsable du chantier, références	25.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement :considération environnementale : politique, engagement en faveur de la sobriété	5.0 %

Pour les lots n°02, 03

Critères	Pondération
1-Prix	70.0 %
2-Valeur technique : dossier technique : capacité à optimiser le calendrier, références, expérience du chargé de projet	25.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement : capacité à intégrer des matériaux de réemploi	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'acheteur pourra engager des négociations. Les candidats en seront informés via le profil acheteur dans le délai de cinq jours.

La négociation se fera avec les deux candidats les mieux classés sur une période de dix jours durant laquelle ils devront se rendre disponibles. La négociation portera **sur le prix**.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Les candidats seront informés via le profil d'acheteur. Le délai imparti par l'Acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le SITCOM adressera l'acte d'engagement à l'attributaire qui disposera d'un délai de 10 jours pour le compléter et le signer.

12 - Renseignements complémentaires

12.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Ce délai est décompté à partir de la date de publication des modifications sur la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

12.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

Il peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine

juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interregional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux (CCIRA)
Cité administrative
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tél : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr